

États financiers consolidés



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
l'Administration de l'Aéroport international d'Halifax

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration de l'Aéroport international d'Halifax (« l'Administration »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats et des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration de l'Aéroport international d'Halifax au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation consolidée et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Halifax, Canada
28 mars 2025

Doane Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

	2024	2023
[en milliers de dollars]	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 3]	172 351	154 327
Comptes débiteurs	9 576	11 477
Stocks	2 177	1 941
Charges payées d'avance	2 007	2 808
Total de l'actif à court terme	186 111	170 553
Immobilisations nettes [note 4]	384 995	378 963
Immobilisations incorporelles [note 5]	6 455	8 277
Dépôts en fiducie [note 6]	10 185	10 185
Actif au titre des prestations constituées [note 9]	6 625	6 224
	594 371	574 202

Engagements [note 8]
Éventualités [note 12]

Voir les notes afférentes
aux états financiers.

	2024	2023
[en milliers de dollars]	\$	\$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	35 652	34 479
Produits reportés et aide gouvernementale [note 3]	25 765	32 201
Total du passif à court terme	61 417	66 680
Dette à long terme [note 6]	433 201	433 152
Dépôts de garantie	4 049	1 597
Produits différés à long terme	2 378	2 486
Total du passif	501 045	503 915
Actif net	93 326	70 287
	594 371	574 202

Au nom du conseil d'Administration,

Administrateur

Administrateur



ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
[en milliers de dollars]	\$	\$
PRODUITS		
Redevances d'aérogare et droits perçus au titre de la sécurité des passagers	22 976	18 760
Droits de stationnement	21 033	18 172
Concessions	20 548	19 061
Redevances d'atterrissage	13 997	13 065
Intérêts [note 7]	8 417	8 260
Produits de locations	5 912	5 715
Divers	1 635	1 387
	94 518	84 420
Taxe d'amélioration de l'aéroport [note 7]	59 735	55 114
	154 253	139 534

Voir les notes afférentes
aux états financiers.

	2024	2023
[en milliers de dollars]	\$	\$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	30 839	26 668
Amortissement	30 386	29 750
Matériels, services et fournitures	28 412	25 839
Intérêts sur la dette à long terme [notes 6 et 7]	20 491	20 492
Loyer foncier	11 740	10 291
Stimulation du services aériens et administration	7 907	9 009
Taxes foncières	1 840	1 816
	131 615	123 865

	2024	2023
Bénéfice net avant gain au titre du régime de retraite	22 638	15 669
Gain au titre du régime de retraite à prestations définies [note 9]	401	331
Bénéfice net	23 039	16 000
Actif net à l'ouverture	70 287	54 287
Actif net à la clôture	93 326	70 287

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
[en milliers de dollars]	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	23 039	16 000
Ajouter les éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement	30 386	29 750
Actif au titre des prestations constituées	(401)	(331)
Radiation d'immobilisations	48	948
	53 072	46 367
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	1 901	1 170
Stocks	(236)	(133)
Charges payées d'avance	801	(1 012)
Comptes créditeurs et charges à payer	1 173	(2 016)
Produits reportés et aide gouvernementale	(6 544)	1 709
Dépôts de garantie	2 452	(14)
	52 619	46 071

	2024	2023
[en milliers de dollars]	\$	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépenses en immobilisations	(34 595)	(30 126)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(34 595)	(30 126)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	18 024	15 945
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	154 327	138 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	172 351	154 327

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]

31 décembre 2024

1. GÉNÉRALITÉS

L'Administration de l'Aéroport international d'Halifax [l'Administration ou l'AAIH] a été constituée en société sans capital-actions le 23 novembre 1995 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Le 1er février 2000, l'AAIH a signé un bail foncier de 60 ans avec Transports Canada et a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'expansion de l'Aéroport international Robert L. Stanfield d'Halifax [l'« aéroport » ou l'« AISH »]. En 2014, l'Administration s'est vu accorder une prolongation du bail pour une période additionnelle de 20 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2080. Le résultat net de l'exercice est conservé et réinvesti dans l'exploitation et l'expansion de l'aéroport.

L'AISH est un aéroport de classe internationale qui accélère la croissance dans nos communautés en reliant les personnes et les biens au reste du monde. L'aéroport est le plus important aéroport du Canada atlantique et le point d'accès de la région vers le monde.

L'Administration est gérée par un conseil d'Administration dont les membres sont désignés par la Municipalité régionale d'Halifax, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada, ainsi que par la Chambre de commerce d'Halifax. Les membres désignés peuvent également désigner des membres supplémentaires pour représenter les intérêts de la collectivité.

L'Administration est exonérée de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial, de l'impôt fédéral des grandes sociétés et de l'impôt sur le capital de la Nouvelle-Écosse.

L'Administration possède une filiale en propriété exclusive, Halifax Stanfield Services Inc. (« HSSI »). HSSI fournit des services d'aviation à des tiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de l'Administration ont été préparés conformément à la partie II du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) du Canada, intitulée Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (les « NCECF »), qui établit les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») pour les entreprises du Canada n'ayant pas d'obligation publique de rendre des comptes et comprend les principes comptables importants décrits ci-dessous.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants de certains actifs et passifs à la date des états financiers et sur les montants de certains produits et de certaines charges durant l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet d'un jugement et d'estimations importants de la part de la direction comprennent les indices de dépréciation, la durée de vie utile des immobilisations, les provisions pour créances douteuses et l'obligation au titre des prestations définies.

Principes de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de l'Administration et de sa filiale en propriété exclusive, HSSI. Tous les soldes et transactions intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont le solde varie de positif à négatif, et la trésorerie soumise à restrictions, sont présentés au poste trésorerie et équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements très liquides qui peuvent être facilement convertis en des montants connus de

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

trésorerie et qui courent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Un placement peut normalement être considéré comme un équivalent de trésorerie lorsqu'il a une échéance d'au plus trois mois à partir de sa date d'acquisition. Les liquidités soumises à restrictions se rapportent aux fonds reçus de la province de la Nouvelle-Écosse pour supporter la croissance du service aérien [note 3].

Aide gouvernementale

Les montants reçus ou à recevoir au titre du fonds de soutien aux aéroports du gouvernement fédéral ont été comptabilisés à titre de produits. Les montants reçus ou à recevoir au titre de programmes gouvernementaux pour le développement des immobilisations sont comptabilisés comme des réductions du coût des actifs auxquels ils sont liés au moment où l'Administration est autorisée à les comptabiliser, pourvu qu'on ait la certitude raisonnable que les avantages seront réalisés. L'aide pour le soutien des services aériens futurs est appliquée à la dépense connexe lorsque l'activité du service aérien est réalisée en conformité avec les termes et conditions. L'aide reçue pour couvrir les charges de la période en cours est appliquée aux charges connexes.

Stocks

Les stocks comprennent les matériels, les pièces et les fournitures et ils sont comptabilisés au coût, déterminé en fonction du coût moyen, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux.

Bail foncier

Le bail foncier intervenu avec Transports Canada est comptabilisé comme un contrat de location- exploitation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, y compris l'intérêt sur les fonds empruntés à des fins d'investissement d'immobilisations, après déduction des apports et de l'aide gouvernementale, et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon une base linéaire aux taux suivants :

Matériel informatique et logiciels	20% – 33%
Améliorations locatives	2,5% – 10%
Matériel, outillage, mobilier et agencements	5% – 20%
Véhicules	5% – 17%

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au coût et reclassées dans les améliorations locatives lorsque les projets sont terminés et les actifs mis en service.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue.

Les taux appliqués selon une méthode linéaire pour répartir le coût sur la durée de vie utile estimée sont les suivants :

Logiciels et licences	5 ans
-----------------------	-------

La méthode d'amortissement et la durée de vie utile estimée sont révisées annuellement.

Ententes d'infonagique

L'Administration a conclu diverses ententes d'infonagique. Les éléments tangibles tels que le matériel informatique sont comptabilisés conformément à la politique de l'Administration sur les immobilisations corporelles. Les logiciels et autres éléments qui répondent à la définition d'un actif incorporel sont comptabilisés conformément à la politique sur les actifs incorporels de l'Administration.

Les éléments logiciels qui ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel sont comptabilisés à titre de service logiciel et passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]

31 décembre 2024

Les dépenses directement attribuables à la préparation d'un actif incorporel pour son utilisation prévue sont capitalisées dans le coût de l'actif et sont amorties sur la période prévue d'accès au service logiciel. La méthode d'amortissement et la période prévue d'accès au service logiciel sont révisées régulièrement.

Les autres dépenses connexes sont passées en charges et engagées.

Dépréciation

L'Administration soumet les actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Dette à long terme

La dette à long terme est initialement évaluée à sa juste valeur, après déduction des frais de transaction et de financement. Elle est ensuite évaluée au coût amorti. Les frais de transaction et de financement sont amortis sur la durée de la dette.

Constatation des produits

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare, les droits de stationnement et les droits perçus au titre de la sécurité des passagers sont constatés lorsque les installations aéroportuaires sont utilisées. Les produits de concession sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés en fonction d'un pourcentage convenu de ventes déclarées du concessionnaire, avec des garanties minimales stipulées, le cas échéant. Les produits de

location sont constatés sur la durée de vie des baux, des licences et des permis respectifs. La taxe d'amélioration de l'aéroport [TAA] est constatée lorsque les passagers en partance embarquent dans l'avion conformément aux rapports des sociétés aériennes.

Constatation des produits

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare, les droits de stationnement et les droits perçus au titre de la sécurité des passagers sont constatés lorsque les installations aéroportuaires sont utilisées. Les produits de concession sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés en fonction d'un pourcentage convenu de ventes déclarées du concessionnaire, avec des garanties minimales stipulées, le cas échéant. Les produits de location sont constatés sur la durée de vie des baux, des licences et des permis respectifs. La taxe d'amélioration de l'aéroport [TAA] est constatée lorsque les passagers en partance embarquent dans l'avion conformément aux rapports des sociétés aériennes.

Régime d'avantages sociaux

L'Administration offre un régime de retraite à ses salariés, qui comprend une composante à prestations définies et une autre à cotisations définies. Pour évaluer l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'Administration utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services ainsi que les hypothèses les plus probables. L'actif du régime de retraite est évalué à sa valeur marchande courante. Les montants du régime à cotisations définies sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le coût des services rendus et les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées sont compris dans les états des résultats et des variations des capitaux propres.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Administration sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, des dépôts en fiducie, des comptes créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme. Les comptes débiteurs sont comptabilisés au coût amorti. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et le fonds de réserve affecté au service de la dette sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes réalisés et non réalisés étant comptabilisés dans les résultats au cours de la période où ils surviennent. Les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont comptabilisés au coût amorti, les gains et les pertes étant comptabilisés dans les résultats au cours de la période où ils surviennent. L'Administration n'a pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

Les frais de transaction sont inscrits à l'actif et ajoutés au coût des actifs et passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction.

3. AIDE GOUVERNEMENTALE

La trésorerie comprend 24,4 millions de dollars [2023 – 28,0 millions de dollars] provenant des fonds restants reçus en 2018, 2020 et 2022 de la province de la Nouvelle-Écosse pour soutenir les initiatives de croissance des services aériens. Le financement peut être utilisé à la seule discrétion de l'AAIH pour soutenir de nouvelles opportunités de service qui répondent à des critères prédéfinis. Les fonds doivent être entièrement libérés avant le 31 décembre 2031.

Au cours de l'exercice, 2,9 millions de dollars [2023 – 6,1 millions de dollars] de contributions gouvernementales ont été reçues ou à recevoir et ont été affectées aux immobilisations. Les contributions concernent le développement en capital.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent ce qui suit:

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	12 897	12 453	444	479
Améliorations locatives	648 806	312 498	336 308	334 231
Matériel, outillage, mobilier et agencements	26 613	21 724	4 889	5 579
Véhicules	39 054	19 142	19 912	10 502
Immobilisations en cours	23 442	-	23 442	28 172
	750 812	365 817	384 995	378 963

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent ce qui suit:

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels informatiques et licences	25 752	19 297	6 455	8 277

L'Administration a choisi de capitaliser les dépenses directement attribuables aux activités de mise en œuvre des arrangements de comptabilité infonuagique en tant qu'actif distinct au bilan consolidé. La valeur comptable nette capitalisée au 31 décembre 2024 s'élevait à 6,4 millions de dollars [8,3 millions de dollars en 2023].

Au cours de l'exercice, l'Administration a dépensé 2,3 millions de dollars [2,0 millions de dollars en 2023] à l'égard des services de logiciels, qui ont été inclus dans les matériaux, les services et les fournitures de l'état consolidé des résultats.

6. LONG-TERM DEBT

La dette à long terme comprend ce qui suit :	2024	2023
	\$	\$
Obligations-recettes de série A à 5,503% non amortissables, échéant le 19 juillet 2041. Intérêts payables deux fois par an à terme échu le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année jusqu'à l'échéance, à partir du 19 janvier 2007.	150 000	150 000
Obligations-recettes de série C à 4,888% non amortissables, échéant le 15 novembre 2050. Intérêts payables deux fois par an à terme échu le 15 mai et le 15 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance, à partir du 15 mai 2011.	135 000	135 000
Obligations-recettes de série D à 3,678 % non amortissables, échéant le 3 mai 2051. Intérêts payables deux fois par an à terme échu le 3 mai et le 3 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance, à partir du 3 novembre 2021.	150 000	150 000
	435 000	435 000
Moins les frais de transaction, nets de l'amortissement cumulé	1 799	1 848
	433 201	433 152

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]

31 décembre 2024

Émission d'obligations

En juillet 2006, l'Administration a réalisé sa première émission d'obligations-recettes de 150,0 millions de dollars. Les obligations-recettes de série A à 5,503% de 150,0 millions de dollars, arrivent à échéance le 19 juillet 2041. En novembre 2010, l'Administration a réalisé une émission d'obligations-recettes de 135,0 millions de dollars. Les obligations-recettes de série C à 4,888% de 135,0 millions de dollars, arrivent à échéance le 15 novembre 2050. En mai 2021, l'Administration a réalisé une troisième émission d'obligations-recettes de 150,0 millions de dollars. Les obligations-recettes de série D à 3,678 % de 150,0 millions de dollars arrivent à échéance le 3 novembre 2051.

Le produit net de ces placements a servi à financer le plan d'immobilisations et les objectifs généraux de l'entreprise. Ces objectifs comprenaient le remboursement de la dette bancaire et le financement du fonds de réserve affecté au service de la dette. Les obligations sont des obligations directes de l'Administration au même titre que toutes les autres dettes contractées en vertu de l'acte de fiducie principal.

Facilités de crédit

L'Administration dispose de facilités de crédit autorisées contractées auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, qui lui fournit un montant disponible combiné de 94,5 millions de dollars, composé d'une facilité de crédit Capex de 54,5 millions de dollars et d'une facilité d'exploitation et de lettre de crédit renouvelable de 40 millions de dollars. Ces facilités sont garanties en vertu de l'acte de fiducie principal et sont disponibles par le biais de découverts bancaires, d'emprunts à taux préférentiels, ou d'acceptations bancaires.

Au 31 décembre 2024, un montant de 15,3 millions de dollars [16,8 millions de dollars en 2023] de la facilité d'exploitation et de lettre de crédit avait été engagé, dont un montant de néant [néant en 2023] était avancé à titre d'emprunt à taux préférentiel, un montant de néant [2,1 millions de dollars en 2023] étaient affectés aux règlements de financement du régime de retraite et 15,3 millions de dollars [14,7 millions de dollars en 2023] étaient affectés au Fonds de réserve affecté à l'exploitation et à la maintenance. Au 31 décembre 2024, un montant de néant [néant en 2023] de la facilité de crédit Capex avait été engagé.

Fonds de réserve

Conformément aux clauses de l'acte de fiducie principal, l'Administration est dans l'obligation d'établir et de maintenir auprès d'un fiduciaire un fonds de réserve affecté au service de la dette. Le solde de ce fonds doit être égal à au moins 50 % des frais annuels de service de l'emprunt obligataire. Au 31 décembre 2024, le fonds de réserve affecté au service de la dette comprenait des dépôts productifs d'intérêt détenue en fiducie totalisant 10,2 millions de dollars [10,2 millions de dollars en 2023]. Ces fonds en fiducie sont détenus dans l'intérêt des porteurs d'obligations et doivent être utilisés conformément aux dispositions de l'acte de fiducie principal.

L'Administration est également dans l'obligation de maintenir un fonds de réserve affecté à l'exploitation et à la maintenance. Le solde du fonds de réserve affecté à l'exploitation et à la maintenance doit être égal à au moins 25% de certains frais définis d'exploitation et de maintenance pour l'exercice précédent. Environ 16,7 millions de dollars [15,3 millions de dollars en 2023] seront nécessaires pour financer le fonds de réserve affecté à l'exploitation et à la maintenance en 2024. Le fonds de réserve affecté à l'exploitation et à la maintenance peut être financé par voie de trésorerie, de lettres de crédit ou du solde disponible en vertu d'une facilité de crédit engagée.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

7. TAXE D'AMÉLIORATION DE L'AÉROPORT

La taxe d'amélioration de l'aéroport [TAA] sert à financer le programme d'immobilisations de l'Administration et les frais de financement connexes, en plus de la dette et des excédents opérationnels. Le montant de la TAA au 31 décembre 2024 était de 35,0 \$ [35,0 \$ en 2023] et le montant intraprovincial était de 22,0 \$ [22,0 \$ en 2023], et la TAA s'applique à tous les passagers embarqués en partance. La TAA est perçue par les transporteurs aériens moyennant une commission de 6%

aux termes d'un accord conclu entre l'Administration, l'Association du transport aérien du Canada et les transporteurs aériens qui desservent l'aéroport. En vertu de cet accord, les produits de la TAA peuvent servir uniquement à couvrir les dépenses en immobilisations et les frais de financement connexes, comme convenu conjointement avec les transporteurs aériens qui utilisent l'aéroport.

Le résumé de la TAA perçue ainsi que des dépenses en immobilisations et des frais de financement connexes se présente comme suit :

Le résumé de la TAA perçue ainsi que des dépenses en immobilisations et des frais de financement connexes se présente comme suit :	2024	2023
	\$	\$
Produits de la TAA, montant net:		
Produits de la TAA	63 540	58 749
Frais de la perception de la TAA	(3 805)	(3 635)
	59 735	55 114
Intérêts sur les fonds excédentaires	8 417	8 260
Fonds reçus, montant net	68 152	63 374
Dépenses en immobilisations financées par la TAA	26 766	30 624
Intérêts débiteurs financés par la TAA	20 491	20 492
	47 257	51 116
Excédent des produits par rapport aux dépenses de la TAA	20 895	12 258
Excédent des dépenses par rapport aux produits de la TAA à l'ouverture	(382 024)	(394 282)
Excédent des dépenses par rapport aux produits de la TAA à la clôture	(361 129)	(382 024)

Du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2024, le montant cumulé des dépenses en immobilisations financées par la TAA s'est élevé à 1,0 milliard de dollars [972,6 millions de dollars en 2023] et a dépassé les produits cumulés de la TAA de 361,1 millions de dollars [382,0 millions de dollars en 2023].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

8. ENGAGEMENTS

Entente de transfert

En date du 1er février 2000, l'Administration a conclu un bail foncier de 60 ans avec Transports Canada qui lui permet de louer l'aéroport. Une prolongation de 20 ans lui a été accordée en 2014, repoussant ainsi l'échéance du bail au 31 janvier 2080. A moins que le bail ne soit autrement prolongé, l'Administration est tenue de rendre le contrôle de l'aéroport à Transport Canada. Les paiements de location sont basés sur un pourcentage des produits bruts, selon un barème progressif.

Les obligations locatives pour les cinq prochains exercices sont estimées approximativement comme suit :

	\$
2025	12 582
2026	13 270
2027	13 774
2028	14 273
2029	14 776

Dette à long termes – Émissions d'obligations

Les intérêts à payer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations-recettes de série A, de série C et de série D de l'Administration sont les suivants :

	\$
2025	20 370
2026	20 370
2027	20 370
2028	20 370
2029	20 370

Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2024, les engagements contractuels de construction en cours de l'Administration s'élevaient à environ 19,6 millions de dollars [7,9 millions de dollars en 2023].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

9. RÉGIME DE RETRAITE

L'AAIH offre un régime de retraite [le "régime"] à ses salariés, qui comprend une composante à prestations définies et une autre à cotisations définies. Une évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre à des fins de capitalisation et d'évaluation. La responsabilité de la gouvernance du régime, y compris la surveillance des aspects du régime tels que les décisions de placement, incombe à l'Administration par l'entremise d'un comité de retraite. À son tour, le comité de retraite a nommé des experts indépendants expérimentés, tels que des conseillers en placement, des gestionnaires de placement, des actuaires et des dépositaires d'actifs.

L'Administration a adopté diverses politiques concernant le régime :

- a) L'actif du régime est évalué à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu de l'actif du régime.
- b) Au 31 décembre 2024, l'actif du régime était investi dans divers fonds en gestion commune.
- c) En raison de la nature de l'engagement de retraite, l'obligation au titre des prestations définies de l'Administration ne peut être prédite avec exactitude. Des écarts actuariels surviennent du fait que des modifications ont été apportées aux hypothèses et que les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus dans les hypothèses. En vertu du chapitre 3462 du Manuel de l'ICCA, ces écarts sont comptabilisés immédiatement dans les états des résultats et des variations des capitaux propres.

- d) Les différences entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé selon le taux d'actualisation sont comptabilisées immédiatement dans les états des résultats et des variations des capitaux propres.
- e) La dernière évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2024.
- f) La date d'évaluation utilisée par l'Administration est le 31 décembre.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur l'actif du régime, l'obligation au titre des prestations constituées et le niveau de capitalisation aux 31 décembre :

	2024	2023
	\$	\$
Actif du régime	23 694	22 343
Obligation au titre des prestations constituées	(17 069)	(16 119)
	6 625	6 224

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les composantes du gain [de la perte] au titre du régime de retraite :

	2024	2023
	\$	\$
Coût des services rendus de l'employeur	(291)	(281)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	(865)	(811)
Rendement prévu de l'actif	1 190	1 105
	34	13
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	-	635
Différence entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif	367	(317)
Profit au titre du régime de retraite	401	331

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer les prestations constituées de l'Administration, selon l'évaluation établie à des fins d'évaluation, sont les suivantes :

	2024	2023
	%	%
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	5,35	5,35
Taux d'actualisation – charge nette au titre des prestations	5,35	5,10
Taux de croissance des salaires	3,25	3,25

Les autres renseignements relatifs au régime à prestations définies de l'Administration sont les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Cotisations salariales	75	68
Prestations versées	281	277

	2024	2023
	%	%
Titres de participation	31	29
Titres à revenu fixe	61	62
Titres de placement immobilier	8	9
	100	100

La charge de retraite, qui s'est élevée à 1,4 million de dollars [1,2 million de dollars en 2023] pour la composante à cotisations définies, est égale aux cotisations versées au régime par l'Administration au cours de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

10. GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

L'Administration est une société sans capital-actions et, par conséquent, elle est financée grâce aux produits d'exploitation, aux produits de la TAA, aux fonds de réserve, aux capitaux d'emprunt et à sa facilité de crédit bancaire. Les redevances aéronautiques sont fixées chaque année de manière à couvrir les frais d'exploitation prévus, en tenant compte de la circulation aérienne et de l'activité des passagers prévues ainsi que des produits non aéronautiques prévus. Tous les fonds générés par l'Administration servent à couvrir les frais dans le cadre de son mandat.

L'objectif de l'Administration en matière de gestion du capital est d'acquérir et de maintenir un capital suffisant pour gérer de manière sécuritaire et efficace les activités aéroportuaires. L'Administration vise à gérer le capital de manière à offrir des installations et des services de classe mondiale au public voyageur. Le capital géré par l'Administration se compose de titres d'emprunt à long terme. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette, à l'exclusion de toute tranche à court terme, s'élevait à 435,0 millions de dollars [435,0 millions de dollars en 2023].

La dette de l'Administration est garantie en vertu de l'acte de fiducie principal et complétée à l'occasion par des valeurs mobilières communes et un ensemble de clauses restrictives communes pour l'AAIH au profit de ses prêteurs. Les clauses restrictives que doit respecter l'Administration comportent deux tests de couverture spécifiques pour les charges d'exploitation et les paiements liés au service de la dette. La clause restrictive relative au service de la dette brute stipule que le total des produits, y compris le solde du compte

des produits au début de l'exercice, doit couvrir au moins les charges d'exploitation, y compris les paiements d'intérêts et de capital. La clause restrictive relative au service de la dette stipule que les produits nets pour l'exercice en question doivent être d'au moins 1,25 fois le total du paiement d'intérêts et de capital pour cet exercice-là. Au 31 décembre 2024, l'Administration respecte toutes les clauses énoncées dans l'acte de fiducie principal.

Conformément à l'acte de fiducie principal, deux fonds de réserve doivent être maintenus : un fonds de réserve affecté au service de la dette et un fonds de réserve affecté à l'exploitation et à la maintenance. Au 31 décembre 2024, l'Administration satisfait aux exigences de ces deux fonds de réserve.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les instruments financiers de l'Administration sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, des dépôts en fiducie, des comptes créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur marchande des instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, est négligeable étant donné leur échéance à court terme. La juste valeur des obligations-recettes au 31 décembre 2024 s'élevait approximativement à 418 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]

31 décembre 2024

Gestion des risques

L'Administration est exposée à un certain nombre de risques en raison des instruments financiers inscrits au bilan qui sont susceptibles d'affecter sa performance d'exploitation. Ces risques comprennent notamment le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque lié à la concentration. Les instruments financiers de l'Administration ne sont pas exposés au risque de change ni à d'autres risques de prix.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent à cause de l'évolution des taux d'intérêt du marché. L'Administration est exposée au risque lié aux taux d'intérêt se rapportant au fonds de réserve affecté au service de la dette et à ses facilités de crédit. L'Administration gère son risque lié aux taux d'intérêt au moyen de financement à taux fixe, s'il y a lieu.

L'Administration a contracté une dette à long terme à taux fixe et, par conséquent, la fluctuation des taux d'intérêt n'a aucun effet sur les versements d'intérêts jusqu'à ce que cette dette soit refinancée.

Toutefois, la fluctuation des taux d'intérêt de référence en vigueur et les différentiels de taux peuvent influencer sur la juste valeur de cette dette.

L'Administration est tout particulièrement exposée au risque lié au taux d'intérêt de ses facilités de crédit. La facilité de crédit Capex de l'Administration, qui est en place pour financer les dépenses de construction à court terme liées à son programme d'immobilisations, est assujettie à un taux d'intérêt variable. La direction est d'avis que l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les frais de construction est négligeable.

Le fonds de réserve affecté au service de la dette de l'Administration est assujetti aux fluctuations de taux d'intérêt. La direction est d'avis que l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur le fonds de réserve affecté au service de la dette n'est pas représentative de l'exposition au risque lié aux taux d'intérêt de l'Administration dans la mesure où les produits d'intérêts ne sont pas essentiels à son exploitation. Ces fonds sont destinés à être réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport et non dans le but de générer des produits d'intérêts.

Si les taux d'intérêts avaient monté ou baissé de 50 points de base [0,50%] et que toutes les autres variables étaient restées constantes, y compris le calendrier des dépenses liées au programme d'immobilisations de l'Administration, cette variation n'aurait pas eu d'incidence importante sur les résultats de l'Administration pour l'exercice en cours.

Risque de liquidité

L'Administration gère son risque de liquidité en maintenant de la trésorerie et des facilités de crédit adéquates, en actualisant et en révisant régulièrement et au besoin ses projections pluriannuelles de flux de trésorerie et en alignant ses mécanismes de financement à long terme sur ses besoins de flux de trésorerie. L'Administration a facilement accès à un financement suffisant ainsi qu'à des lignes de crédit consenties au moyen des facilités de crédit qu'elle a contractées auprès d'une grande banque canadienne.

Les exigences annuelles de remboursement futures des obligations de l'Administration aux termes de sa dette à long terme sont décrites à la [note 7].



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en milliers de dollars]
31 décembre 2024

Risque de crédit et risque lié à la concentration

L'Administration est exposée au risque de crédit en raison de ses comptes débiteurs, qui sont composés principalement des redevances aéronautiques et de la TAA exigibles des transporteurs aériens. L'Administration effectue régulièrement des évaluations de crédit des soldes de créances et maintient une provision pour les éventuelles créances irrécouvrables. Le droit de l'Administration, en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports (questions diverses), de saisir et de détenir un aéronef jusqu'à ce que les redevances aéronautiques impayées soient acquittées, atténue le risque de créances irrécouvrables. La majorité des comptes débiteurs de l'Administration sont réglés à la date où ils sont exigibles.

Une tranche importante des produits de l'Administration, et des soldes de créances connexes, provient des transporteurs aériens. L'Administration tire environ 39,9% [43,6% en 2023] de ses produits de redevances d'atterrissage et de redevances d'aérogare d'Air Canada et de ses sociétés affiliées. La direction est toutefois d'avis que la dépendance à long terme de l'Administration envers un seul transporteur aérien est atténuée par le fait qu'environ 85% du trafic passagers via l'aéroport est un trafic d'origine et de destination et que, par conséquent, d'autres transporteurs seraient susceptibles d'absorber le volume de tout transporteur qui cesserait ses activités. De plus, le fait que l'Administration a le pouvoir absolu d'augmenter ses tarifs et ses redevances atténue l'incidence de ces risques.

12. ÉVENTUALITÉS

L'Administration peut, de temps à autre, être impliquée dans des procédures judiciaires, des réclamations et des litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, et peut conclure des ententes en vue de nouvelles possibilités d'affaires. L'Administration est d'avis qu'on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que les responsabilités découlant de ces questions aient une incidence négative importante sur sa situation financière.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Des chiffres comparatifs ont été ajustés pour tenir compte des changements apportés à la présentation de l'année en cours.